



24.008

Aussenwirtschaftspolitik.**Bericht 2023****Politique économique extérieure.****Rapport 2023***Erstrat – Premier Conseil*

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 11.03.24 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 12.03.24 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)

Präsidentin (Herzog Eva, Präsidentin): Wir führen eine gemeinsame Debatte über die beiden Berichte und den Bundesbeschluss. Das Wort hat der Berichterstatter, Herr Chiesa.

Chiesa Marco (V, TI), per la commissione: Il 10 gennaio 2024, visto l'articolo 10 capoverso 1 della legge federale del 25 giugno 1982 sulle misure economiche esterne, il Consiglio federale ci ha sottoposto il presente rapporto che informa su importanti questioni di politica economica esterna nel 2023, invitandoci a prenderne atto. Nel contempo ci ha altresì sottoposto per approvazione il disegno di decreto federale che approva le misure tariffali e il Rapporto concernente le misure tariffali adottate nel 2023. Spetta ora all'Assemblea federale decidere se le misure adottate nell'anno in rassegna debbano restare in vigore oppure essere completate o modificate.

Il rapporto sulla politica economica esterna 2023 della Svizzera analizza approfonditamente le sfide e le dinamiche che hanno caratterizzato l'anno in questione. Le tensioni geopolitiche tra gli Stati Uniti e la Cina, amplificate dalla guerra in Ucraina e dalla pandemia di Covid-19, hanno influenzato profondamente il contesto economico internazionale. In particolare, le misure economiche adottate dagli Stati Uniti e dall'Unione europea hanno segnato un punto di svolta nel sistema commerciale mondiale, orientandolo verso una maggiore autarchia e resilienza delle catene del valore. Queste iniziative hanno mirato a rafforzare l'autonomia strategica e a limitare i rischi economici per la sicurezza, limitando il commercio e gli investimenti solo a partner considerati affidabili.

La Svizzera, pur mantenendo la sua posizione di economia aperta e di medie dimensioni, ha dovuto adattarsi a questi cambiamenti, cercando di bilanciare le relazioni con le grandi potenze economiche consolidate. Ha partecipato attivamente a iniziative internazionali come la Dichiarazione congiunta sulla cooperazione per le catene di approvvigionamento globali, e ha rafforzato i legami con l'Unione europea e altri partner commerciali. Parallelamente, la Svizzera ha mantenuto un impegno costante nei confronti dei sistemi normativi multilaterali, e dello sviluppo sostenibile. La cooperazione internazionale svizzera ha visto un'intensificazione particolare nella gestione della crisi in Ucraina, con un focus sia su interventi di emergenza che su progetti a lungo termine con dei paesi partner.

La politica di sanzioni e controllo delle esportazioni è stata altrettanto importante, soprattutto in risposta all'aggressione russa contro l'Ucraina. La Svizzera ha collaborato strettamente con l'Unione europea e altri partner per adottare sanzioni coerenti e ha valutato l'inasprimento delle disposizioni penali nella legge sugli embarghi. Infine, la strategia di politica economica esterna del 2021 della Svizzera fornisce un quadro chiaro e articolato per affrontare le sfide emergenti e per seguire gli interessi nazionali. Con i suoi nove campi d'azione strategici, questa strategia offre una guida preziosa per navigare in un contesto geopolitico complesso e in rapida evoluzione.

Il Rapporto sulla politica economica esterna del 2023, compreso il Rapporto sulle misure tariffali adottate nel 2023, è stato trattato alla seduta della Commissione della politica estera del Consiglio degli Stati del 12 febbraio 2024. La vostra commissione vi chiede di prendere atto di entrambi i rapporti e di accettare il disegno di decreto federale.



Sommaruga Carlo (S, GE): Dans le tour d'horizon du rapport de politique économique extérieure que nous présente le Conseil fédéral pour l'année 2023, il n'est aucunement évoqué, malgré le conflit qui règne dans la région, les relations économiques avec Israël et la Palestine, alors que nous sommes liés à ces deux Etats par des accords de libre-échange conclus par l'AELE. Or, les importations en provenance de la Palestine ou du territoire palestinien occupé sont dérisoires, notamment en raison de l'occupation de la Palestine par Israël, la colonisation croissante de la Palestine par Israël, l'annexion des terres palestiniennes par Israël, les agressions contre les agriculteurs palestiniens et l'arrachage des oliviers des paysans palestiniens par les colons des colonies de peuplement; cela sans compter les restrictions d'exportation imposées par Israël aux produits palestiniens.

Or, l'impossibilité pour la Palestine d'utiliser pleinement l'accord de libre-échange avec l'AELE n'a jamais abouti à une quelconque mesure ou sanction vis-à-vis de l'Etat responsable de ce fait. Pire, à ce jour, dans les documents douaniers concernant les importations israéliennes en Suisse, il doit être indiqué si elles proviennent du territoire reconnu internationalement d'Israël ou des colonies de peuplement, car seules les premières bénéficient des avantages tarifaires. Rien n'est entrepris ni pour interdire les importations, comme c'est le cas pour la Crimée annexée, ni pour obliger à étiqueter correctement les produits en mentionnant, dans l'intérêt des consommateurs, la provenance du produit des territoires occupés, que ce soit le Golan ou la Cisjordanie. Or, depuis 2015 déjà, l'Union européenne a adopté une directive en ce sens, qui oblige à étiqueter correctement les produits qui proviennent des colonies de peuplement. Cela permet, à tout le moins, aux citoyens qui ne veulent pas financer un état de fait contraire aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, comme du droit humanitaire, de choisir les produits. Cette attitude du Conseil fédéral est relative d'une certaine complicité à la consolidation et à l'extension des colonies de peuplement qui sont passées, je le rappelle, d'une population de 0,5 pour cent à 5 pour cent de la population totale israélienne en 2023. C'est également en contradiction avec les principes retenus par la Suisse, qui sont d'avoir un avis très clair sur le fait que ces colonies de peuplement sont illégales et c'est contraire aussi aux principes retenus par la Cour internationale de justice dans son avis consultatif du 9 juillet 2004 quant à l'obligation des Etats tiers d'obtenir le respect des Conventions de Genève et des résolutions de l'ONU.

Vu la situation juridique et vu, surtout, la situation actuelle du nombre de morts et de blessés à Gaza, les déplacements et la famine organisée et les violences qui ont lieu en Cisjordanie de la part des colons, il est peut-être opportun que le Conseil fédéral se repose la question de savoir si, aujourd'hui, en matière d'importation de produits qui viennent des colonies de peuplement, il ne faudrait pas davantage de transparence pour nos concitoyennes et concitoyens au moment du choix. Je pense que la question de l'étiquetage correct des produits devrait être réexaminée.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Cette année encore, nous nous sommes efforcés de concentrer le rapport sur les questions et les développements importants de la politique économique extérieure, et de le formuler de la manière la plus concise possible. Il faut bien voir qu'il s'agit d'un rapport qui donne une photographie à un moment donné et qui ne peut pas couvrir, par principe, tout ce qui s'est passé durant l'année sous revue.

Le monde change; il change extrêmement rapidement et pas dans un sens très favorable à de petits pays comme la Suisse. L'année sous revue a été extrêmement exigeante pour l'économie suisse. Nous avons observé autour de nous un accroissement des tensions géopolitiques et des mesures protectionnistes. La guerre en Ukraine a montré à quel point la géopolitique peut rapidement influencer sur les chaînes

AB 2024 S 176 / BO 2024 E 176

d'approvisionnement internationales, et, dans ce contexte, de nombreux pays réévaluent leur interdépendance. La résilience des chaînes de valeur est toujours davantage au centre des préoccupations. Pour réduire les risques économiques et sécuritaires, de nombreux pays essaient de sélectionner des partenaires commerciaux qu'ils estiment fiables et prennent des mesures pour rapatrier certains secteurs économiques critiques en matière de sécurité.

Les grandes puissances économiques, vous l'avez vu, ont adopté de plus en plus de mesures de politique industrielle avec de vastes programmes de subventions. Cette politique économique des grandes puissances ou des grands blocs pose des défis particuliers à de petits pays comme la Suisse. Nous sommes fortement dépendants du commerce international, de son intégration dans les chaînes de valeur internationales, contrairement à des acteurs comme l'Union européenne, les Etats-Unis ou la Chine.

La politique économique suisse est, de plus, confrontée à des questions de politique de sécurité. Comme exemple, on peut mentionner les discussions sur l'examen des investissements étrangers, l'analyse des dépendances commerciales, la politique des sanctions et les contrôles à l'exportation. La liste n'est pas exhaus-



tive. Au vu de l'évolution internationale et des caractéristiques spécifiques de la Suisse, comment notre pays doit-il se positionner par rapport à ces développements? Afin de pouvoir disposer d'une place économique attractive, la Suisse mise sur la création et le maintien de conditions-cadres économiques favorables. Cette approche a fait ses preuves jusqu'à présent: la Suisse reste une des économies les plus innovantes et les plus compétitives au monde.

Par le passé, notre pays a aussi renoncé, avec succès, à des mesures de politique industrielle verticale, c'est-à-dire à la promotion de certaines industries. Cependant, cela ne veut pas dire que nous ne faisons rien. Mais pour une place économique compétitive, avec les caractéristiques dont dispose la Suisse, nous utilisons d'autres moyens. Par exemple, notre pays s'engage pour une réglementation favorable à la concurrence, à une sécurité juridique élevée et à un marché du travail flexible. Nous investissons des sommes élevées dans la formation, la recherche et l'innovation, ainsi que dans des infrastructures efficaces. De cette façon, notre pays crée des bases pour les entreprises innovantes, et donc une économie à forte valeur ajoutée et hautement spécialisée. Pour la Suisse, qui est fortement intégrée dans les chaînes de valeurs internationales, une ouverture internationale et une politique économique extérieure diversifiée basée sur des règles sont décisives.

C'est pour cela que nous nous engageons en faveur de solutions multilatérales, par exemple dans le cadre de l'OMC, même si la 13e Conférence ministérielle à Abou Dhabi a plutôt marqué le pas. C'est aussi pour cela que notre pays développe un réseau d'accords de libre-échange et de protection des investissements.

En suivant cette politique, la Suisse donne la priorité à ses principaux partenaires commerciaux. Par exemple, elle privilégie – vous le savez – des relations stables avec l'Union européenne. Vous avez vu que le Conseil fédéral a adopté le mandat définitif de négociation avec l'UE vendredi dernier. L'objectif est de stabiliser et de développer les relations bilatérales avec le bloc de l'Union européenne.

Vous avez vu que, hier, j'ai signé à New Delhi, avec le ministre indien du commerce, M. Goyal, et avec mes collègues ministres des autres Etats de l'AELE, l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde. La conclusion de cet accord avec un partenaire aussi important que l'Inde constitue un jalon de la politique économique extérieure de la Suisse. Nous avons un énorme marché qui s'ouvre aux entreprises suisses. L'accord garantit qu'immédiatement après l'entrée en vigueur, ou au plus tard après une phase de transition, environ 95 pour cent des exportations suisses actuelles vers l'Inde pourront bénéficier d'une exemption complète ou partielle de droits de douane. Nous parlons d'économies potentielles annuelles de 170 millions de francs. Maintenant, nous avancerons avec la rédaction du message, de façon à ce que vous puissiez examiner cet accord avant la fin de l'année 2024. Il y a encore d'autres exemples, mais je ne veux pas faire trop long.

Je veux finalement ajouter que pour promouvoir la place économique suisse, nous avons également pris des mesures unilatérales: je tiens à rappeler la suppression des droits de douane sur les produits industriels, qui est en vigueur depuis le 1er janvier de cette année. Cela devrait aider nos entreprises à diversifier l'achat de leurs intrants et cela augmentera à la fois leur compétitivité, leur résilience, aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation.

Toutes ces mesures servent à promouvoir la place économique suisse. De façon générale, elles visent aussi à augmenter la flexibilité des entreprises et à leur mettre à disposition un cadre réglementaire approprié. Dans le contexte géopolitique extrêmement complexe tel qu'il existe actuellement, il est essentiel de pouvoir maintenir de telles conditions-cadres favorables. C'est la meilleure façon, pour nous, d'offrir à toutes les entreprises une situation de départ idéale et c'est là que nous devons investir nos ressources financières.

C'est sur ces considérations que je souhaite conclure mon discours sur cette entrée en matière, après avoir précisé que nous vous soumettons également, comme cela est de coutume chaque année, le rapport sur les mesures tarifaires que nous vous demandons d'approuver dans le cadre de la discussion et des décisions que vous serez amenés à prendre. Nous vous demandons de prendre acte de ce rapport.

Je vous ai entendu, Monsieur Sommaruga, sur le sujet. Je pense que c'est quelque chose qui doit se traiter de manière différente que dans le cadre du rapport de politique économique extérieure qui concerne le passé. C'est quelque chose qui peut parfaitement être discuté lors d'une séance de commission, sur la base d'une proposition de discussion. Nous ne sommes jamais fermés à la discussion.

Von den Berichten wird Kenntnis genommen

Il est pris acte des rapports

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

L'entrée en matière est décidée sans opposition





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Frühjahrssession 2024 • Neunte Sitzung • 11.03.24 • 15h15 • 24.008
Conseil des Etats • Session de printemps 2024 • Neuvième séance • 11.03.24 • 15h15 • 24.008



Bundesbeschluss über die Genehmigung zolltarifarischer Massnahmen Arrêté fédéral portant approbation de mesures tarifaires

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 24.008/6396)

Für Annahme des Entwurfes ... 40 Stimmen

(Einstimmigkeit)

(0 Enthaltungen)

Präsidentin (Herzog Eva, Präsidentin): Das Geschäft geht an den Nationalrat.

AB 2024 S 177 / BO 2024 E 177

